





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-174**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1132676-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CREATION D'UNE CARTE PASS MUSEES SAISON 2018

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
 Direction Ressources et Exécution
 Budgétaire

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 7.10
 Divers

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CREATION D'UNE CARTE PASS MUSEES SAISON 2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour encourager les publics les plus larges à entrer dans les musées et rendre les propositions scientifiques et artistiques plus accessibles et plus attractives, la Ville d'Aix-en-Provence se propose de créer une carte « Pass Musées été 2018 ».

Cette carte qui offre, en bouquet, toutes les propositions muséales des établissements municipaux aixois est une nouveauté. Elle propose une découverte de toute l'offre muséale à un tarif très compétitif. En effet, c'est l'exposition au Musée Granet intitulée « *Picasso – Picabia, Histoire de Peinture* », événement pour lequel une fréquentation exceptionnelle est attendue, qui a incité la Ville à renforcer sa politique d'accessibilité aux structures muséales au moyen d'une offre tarifaire particulièrement attractive et simple.

La carte « Pass Musées 2018 » est accessible à tous, les habitants de la Ville d'Aix-en-Provence comme les visiteurs qui souhaiteraient découvrir l'ensemble des musées durant leur séjour. Au tarif unique de 15 euros, elle donne accès une fois à chaque site durant la période estivale.

Le « Pass Musées 2018 », valable du 1^{er} juin au 30 septembre 2018, inclut le Musée Granet, le Musée du Vieil Aix, le Pavillon Vendôme et le Musée des Tapisseries. Il permettra notamment de voir les expositions suivantes :

- Exposition « Picasso – Picabia, Histoire de Peinture », du 9 juin au 23 septembre 2018, Musée Granet
- Exposition « Aix en aquarelles – Jean-Marie Gassend », du 21 avril au 15 octobre 2018, Musée du Vieil Aix

- Exposition « Villers / Picasso – Coup de soleil », du 15 juin au 30 septembre 2018, Pavillon Vendôme
- Exposition « Dans le cadre des 70 ans du Festival International d'Art Lyrique », de fin juin à fin août 2018, Musée des Tapisseries

Mis en vente dans tous les musées aixois, le « Pass Musées 2018 » est individuel et se présentera sous la forme d'une carte faisant mention d'un code-barres. Il est vendu sans aucune formalité préalable et sera réalisé sur place au moment de l'achat.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le tarif de la carte « Pass Musées 2018 »
- **AUTORISER** le régisseur à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»